

L'honorable sir GEORGE ROSS (Middlesex): Ecoutez! écoutez!

L'honorable M. CLORAN: Les organes de l'opinion publique en Angleterre ont demandé en vertu de quel droit M. Borden se permet-il d'alarmer l'opinion publique en Allemagne, puisque l'Angleterre n'est pas prête à créer, elle-même, cette alarme? En vertu de quel droit M. Borden ou le gouvernement du Canada, veut-il faire croire à l'Allemagne que l'Angleterre est réduite à la mendicité et qu'elle a besoin de tendre le chapeau à l'une de ses colonies en sollicitant une aumône de vingt-cinq ou trente millions de piastres? Telles sont les questions que pose le peuple anglais et sur lesquelles j'appelle l'attention du Gouvernement et du public canadiens. Comme l'a dit l'honorable leader de la gauche, l'Angleterre n'est pas à genoux devant qui que ce soit pour solliciter un simple centin, ou même une trentaine de millions de piastres. Quel poids pèse une trentaine de millions de piastres dans le trésor anglais dont le budget est près d'un milliard de piastres? Quel besoin a-t-elle de notre assistance, puisqu'elle paie annuellement de soixante-quinze à cent millions de piastres en amortissement de sa dette publique. L'opinion publique en Angleterre est entièrement antipathique à la contribution d'urgence dont il est présentement question dans le discours du trône. Cette contribution est de nature à faire croire aux grandes nations de l'Europe continentale que la situation financière de l'Angleterre est critique, puisqu'elle tend, comme une mendicante, la main à ses colonies. Du reste, une contribution en argent comme celle dont il est question est l'un des moyens qui fut en usage à une époque très reculée, et l'on y a renoncé depuis une couple de mille ans. Les derniers tributs prélevés en argent, ou en hommes, ou en vaisseaux remontent à l'ancien empire romain. C'étaient les vassaux qui payaient les tributs. Or, on demande aujourd'hui, au Canada, sous le régime libre de la civilisation du vingtième siècle de l'ère chrétienne, de payer, lui-même, un tribut en argent à l'Angleterre! C'est une charge qu'une jeune nation comme la nation canadienne ne saurait assumer.

Comme plusieurs de nos honorables collègues l'ont dit, ici: que le Canada construis

sa propre marine dans ses propres ports, et pour sa propre défense d'abord, et, ensuite, si la mère patrie a besoin de l'assistance de nos vaisseaux de guerre, que notre Gouvernement la lui prête. Le Canada se développe très rapidement. Dans quelques années, peut-être, comme l'honorable leader de la Chambre l'a fait remarquer, l'autre jour, dans un habile discours, il y aura, peut-être, en Canada une population de quinze à vingt-cinq ou trente millions d'âmes. Eh bien! je prends cette hypothèse comme appui, et je le demande à mon honorable ami: lorsque le Canada aura une population de 25 ou 30 millions d'âmes, cette population sera-t-elle disposée à prêter l'oreille aux hommes d'Etat de Downing Street et à se laisser diriger par eux? Ou bien, cette population ne prendra-t-elle pas exclusivement pour guides les hommes d'Etat qui gouverneront le Canada dans sa capitale d'Ottawa? Préparons-nous donc à cette éventualité. Le Canada est une colonie loyale de l'empire britannique; mais le Canada est une nation qui se développe et personne, ici, n'a le droit de dire que le Canada ne sera jamais, un jour, le maître absolu de ses destinées. Ce temps n'est pas encore arrivé. Notre jeune nation n'est pas plus prête à assumer cette responsabilité que ne l'est la jeune fille de quinze ou seize ans à assumer la responsabilité de créer son propre foyer domestique; mais dès que la jeune fille a atteint l'âge requis par la loi—qui est l'âge de raison de dix-huit ou vingt-et-un ans, elle peut dire à son père: "Je prends ma décision et je vais quitter le toit paternel".—Le père n'a rien à répliquer, et il ne lui reste que cette réponse: "Partez, ma fille, et que ma bénédiction vous accompagne".—Eh bien! la règle de conduite d'une nation est analogue à celle qui régit une famille. Notre pays est jeune et traverse sa période de croissance, et je nourris toujours l'idée, malgré mon serment d'allégeance au Roi, que le Canada sera un jour, son propre maître dans les limites de son territoire, et il n'y a aucune déloyauté à exprimer cette opinion. C'est une opinion partagée

L'hon. M. CLORAN.